

## Elles aussi



### La parité lors des élections européennes : un bilan en demi-teinte

Les dernières élections européennes ont mis en lumière des progrès sur la parité, mais aussi des défis persistants, notamment au sein de la Commission européenne. Voici un état des lieux sur la représentation des femmes dans les institutions européennes post-élections.

#### Parlement européen

##### Une délégation française exemplaire

Le Parlement européen compte désormais 720 membres, dont 40 % de femmes (280 femmes contre 423 hommes), un léger recul par rapport à 2019 où elles représentaient 41 % (303 femmes sur 445 hommes). La France fait figure d'exemple, avec une délégation paritaire (41 femmes pour 40 hommes), un résultat atteint grâce au mode de scrutin proportionnel sur une seule circonscription.

En ce qui concerne le **bureau du Parlement européen**, la parité est globalement respectée : sur 14 vice-présidents, 7 sont des femmes. Deux femmes occupent également le poste de questeur (sur 5). Le Parlement est, par ailleurs, présidé par une femme, Roberta Metsola, ce qui renforce la visibilité des femmes à la tête de cette institution.

##### Commissions parlementaires : encore des progrès à faire

Sur les 20 commissions parlementaires, seulement 7 sont présidées par des femmes, soit 35 %. La situation est similaire pour les sous-commissions, où une seule femme préside sur quatre (25 %). Avec un tiers des postes de présidence occupés par des femmes, le Parlement européen peut mieux faire en termes de parité dans les postes clés. Cependant, la parité est plus respectée parmi les vice-présidents des commissions.

A noter que la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres (FEMM), quant à elle, est présidée par l'Espagnole Lina Gálvez Muñoz, une bonne nouvelle pour un sujet essentiel dans le cadre européen.

##### Commission européenne : un recul de la parité

La Commission européenne, qui attend encore sa validation par le Parlement, semble marquer un recul en termes de représentation féminine. Ursula von der Leyen, reconduite à

la présidence, a rencontré des difficultés à faire respecter sa recommandation initiale demandant aux États membres de proposer une candidature masculine et une candidature féminine pour les postes de commissaire.

Résultat : la nouvelle Commission ne compte que 11 femmes sur 27 membres, contre 13 sur 27 dans la précédente. Cela signifie la fin de la parité dans cette institution phare de l'Union européenne. Pour compenser cette situation, 4 des 6 vice-présidents seront des femmes.

À noter également la disparition du portefeuille entièrement dédié à l'égalité, autrefois occupé par Helena Dalli. La commissaire belge Hadja Lahbib, en charge de la préparation et de la gestion de crise, hérite de l'égalité, mais comme deuxième mission, la plupart du temps oubliée dans l'intitulé de sa charge, ce qui n'est pas le cas pour le commissaire chargé de la santé et du bien-être animal. L'égalité femmes-hommes semble être bien rétrogradée dans les priorités de la Commission.

### **Conclusion : des signaux mitigés**

Si certains progrès notables sont à souligner, notamment au sein du Parlement européen et dans certaines délégations nationales, la parité reste encore un défi dans les postes de pouvoir et au sein de la Commission européenne. L'absence d'un portefeuille dédié à l'égalité et la diminution du nombre de femmes commissaires sont des signaux préoccupants pour l'avenir de la politique d'égalité au sein des institutions européennes.

Reste à voir comment ces évolutions influenceront les décisions futures concernant les droits des femmes et la parité dans l'Union européenne

Christelle Lehry, Elles aussi/Femmes d'Alsace